

BUDGET PRIMITIF 2022

BUDGET ANNEXE DU FOSSOYAGE

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du Conseil municipal sur le Budget Primitif 2022 (BP) du budget annexe du fossoyage.

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre à hauteur de 9 000,00 €. Les prévisions de recettes sont constituées des redevances de fossoyage (chapitre 70). Elles servent à financer les charges à caractère général (chapitre 011).

En section d'investissement, il n'y a pas de prévision pour l'exercice 2022.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver le Budget Primitif 2022 du budget annexe du Fossoyage dont les crédits sont votés au niveau des chapitres budgétaires ;
- d'arrêter l'équilibre budgétaire à 9 000,00 € en section de fonctionnement et à 0,00 € en section d'investissement ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

BUDGET PRIMITIF 2022

BUDGET ANNEXE DU FOSSOYAGE

■ En section de fonctionnement, les recettes et les dépenses sont présentées ci-après par chapitre :

Recettes

CHAPITRES	Montant en €
Opérations réelles	
70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	9 000,00
<i>Sous-total opérations réelles</i>	<i>9 000,00</i>
TOTAL RECETTES	9 000,00

Dépenses

CHAPITRES	Montant en €
Opérations réelles	
011 – Charges à caractère général	9 000,00
<i>Sous-total opérations réelles</i>	<i>9 000,00</i>
TOTAL DEPENSES	9 000,00

■ En section d'investissement, il n'y a pas de prévision pour l'exercice 2022.